

général. Évidemment, le courrier sera recueilli. La levée, le tri et l'expédition du courrier se poursuivront en fin de semaine.

Le député de Surrey a demandé ce qu'il était advenu de nos programmes de modernisation et de progrès technologique. Je crois avoir dit dans mes remarques introductoires que la mécanisation de nos nouveaux bureaux de poste est aussi perfectionnée qu'ailleurs. La mise en containers du courrier dans nos nouveaux terminus postaux à Winnipeg ou Edmonton, mettons, se compare favorablement aux aménagements de dimension analogue du reste de l'univers. En outre, nous participons aux frais du développement de certaines formes de mécanisation postale avec les États-Unis et l'Angleterre. Également, depuis que nous faisons partie de l'Union postale universelle qui compte 137 membres, nous partageons nos renseignements en matière d'innovations avec d'autres pays qui, à leur tour, nous communiquent les leurs.

Le député de Surrey a posé une question au sujet des frais d'expédition des paquets d'argent. Il demandait une comparaison des tarifs postaux et de ceux imposés par les services de sécurité privés. Nous n'assurons pas le montant entier des paquets d'argent que nous expédions; une comparaison est donc impossible. Toutefois, les services privés demandent des prix beaucoup plus élevés que les nôtres. Nous demandons \$1.75 par paquet d'argent, mais nous ne garantissons pas les sommes expédiées.

Le député de Surrey s'est également enquis du tarif des imprimés expédiés en Grande-Bretagne par rapport à celui qui s'applique entre les Amériques et l'Espagne. Je dois signaler que le tarif des imprimés entre la Grande-Bretagne et les autres pays du monde est le tarif international des imprimés. Il est conforme aux tarifs établis par l'Union postale universelle. Le tarif des imprimés expédiés des Amériques en Espagne s'applique à notre courrier de la troisième classe à l'intérieur du pays, conformément aux dispositions de la convention des unions postales des Amériques et de l'Espagne, dont le Canada est un signataire.

Le député de Surrey désirait également connaître le déficit applicable aux envois par exprès pour 1967-1968. Il était de \$73,000. Toutefois, un envoi par exprès pourrait être considéré comme faisant partie de notre service de première classe. C'est un envoi prioritaire.

Le député de Saskatoon-Biggar a parlé des hebdomadaires agricoles. Je pourrais citer l'exemple d'un grand hebdomadaire. Les vendeurs de journaux ou de revues s'y intéressaient particulièrement en raison des gains

[L'hon. M. Kierans.]

importants qu'ils en tiraient. Ainsi, un abonnement de 5 ans coûtait \$7. Que ce fut un nouvel abonnement ou un renouvellement, les vendeurs empochaient \$6.30 des \$7, soit près de 90 p. 100. Les 10 p. 100 qui restaient étaient remis à un comptoir d'abonnements qui gardait les 70c. autorisés et faisait suivre la commande à la compagnie. En d'autres termes, le régime de cette industrie doit être modifié, car le journal lui-même ne reçoit pas un seul cent du tarif d'abonnement.

M. Woolliams: Le syndicat du blé de Saskatoon paie la note.

L'hon. M. Kierans: Si le député le veut, je vais donner le nom de la publication.

M. Woolliams: C'est le *Western Producer*.

L'hon. M. Kierans: Plus tard, quand nous étudierons le bill article par article, je demanderai à l'un de mes collègues de présenter un amendement qui aura pour effet de supprimer les lignes 30 à 39 à la page 4 du bill et d'amoindrir le choc des hausses du tarif de la deuxième classe en les répartissant sur une plus longue période.

M. Woolliams: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Kierans: Le député pourrait-il attendre un moment, peut-être jusqu'à ce que j'aie fini?

M. Noble: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Lundi dernier, j'ai posé une question au ministre des Postes et il m'a promis d'y répondre dans cette partie du débat. Je devrais peut-être répéter ma question? Le ministre dirait-il au comité pourquoi il y aura un double taux pour les quotidiens et un taux uniforme pour toutes les autres publications, à l'exception du courrier de la deuxième classe?

• (8.40 p.m.)

L'hon. M. Kierans: Le député veut savoir pourquoi les journaux sont assujettis à un tarif spécial pour fins de publicité, et non les magazines? La réponse est assez simple. Les magazines sont soumis à de très fortes pressions de la part des magazines américains et leur position concurrentielle est loin d'être aussi solide que celle de la plupart de nos quotidiens qui détiennent un monopole au Canada.

M. Noble: Et les hebdomadaires?

L'hon. M. Kierans: L'article 1 vise simplement à autoriser de façon précise la délégation de ce pouvoir aux maîtres de poste afin de